



# Le DouzeUR 2018 – 2019



Ce concours numérique est organisé par l'UR 12 Languedoc Roussillon afin de promouvoir l'UR, ses Auteurs & ses Clubs. Il est ouvert aux Clubs fédérés UR 12 et à ses membres fédérés.

## Calendrier

Le DouzeUR est composé de 8 manches, d'octobre 2018 à mai 2019. Cette saison, nous aurons 4 manches avec un thème libre et 4 manches avec un thème imposé.

- **Octobre 2018** thème libre
- **Novembre 2018** thème imposé : **PAYSAGE URBAIN ou RURAL**
  - Définition « paysage » : Vue d'ensemble d'un endroit.
  - Définition « urbain » : Qui concerne la ville. « Une photographie de paysage urbain renseigne sur l'organisation de l'espace de la ville. »
  - Définition « rural » : Qui appartient aux champs, à la campagne. « Le paysage rural représente l'espace naturel de la campagne tel qu'il est façonné par les hommes et leurs activités agricoles. (...) Le paysage rural résulte donc de l'interaction de l'homme avec la terre. » (Réf : junior.universalis.fr)Photo avec ou sans personnage, au choix.
- **Décembre 2018** thème libre
- **Janvier 2019** thème imposé : **Lignes & Courbes**  
« Elles [lignes] sont droites, courbes, verticales, horizontales, obliques... Elles amènent une symbolique, un rythme ou dirigent le regard. »
- **Février 2019** thème libre
- **Mars 2019** thème imposé : **L'EAU sous toutes ses formes**  
Etat liquide, solide, gazeux, ... au choix.
- **Avril 2019** thème libre
- **Mai 2019** thème imposé : **MÉTIER**  
La profession sera clairement identifiée au travers de la photo.

## Participation

Gratuite, pour les auteurs membres de la FPF de la saison en cours.

## Format & Modalités

- **Téléchargement** des photos : sur le nouveau site des concours FPF « COPAIN » (COmpétition PAr INternet). <http://copain.federation-photo.fr>
- Téléchargement à compter du **1er** de chaque mois & fin du téléchargement le **12** du mois à 23h59 (sauf pour la 1<sup>ère</sup> étape d'octobre 2018, date limite prévue le 21/10 à 23h59).
- **Format** : 1920 x 1920 - **300 dpi** - Couleur ou Monochrome – avec une des dimensions égale à 1920 px.
- La photo portera un **titre** : les titres longs sont à éviter – les titres permettant d'identifier l'auteur/le club sont interdits *ex : n° d'adhérent, dans le titre*).
- Les photos n'auront jamais été présentées au DouzeUR ou publiées dans la revue Florilège de la FPF.

## Jugement

- **Notation des photos** : de 06 à 20, par 3 juges (hors UR12) différents chaque mois. *La définition du thème sera communiquée aux juges.*
- **Le non-respect** des thèmes, la présence d'un filigrane ou la publication d'une photo déjà présentée entraînera une notation de 06/20 de la photo concernée par décision des juges, du commissaire et/ou du CA.  
*En cas de litige, le fichier Raw pourra être demandé (à défaut, les fichiers jpg -1+1 de la photo concernée) et le CA consulté si besoin.*
- **Le classement** sera mensuel, individuel et par club. Les résultats définitifs Individuels et Collectifs seront connus lors de l'AG de l'UR 12.  
Les 5 meilleures notes de chaque club seront comptabilisées mensuellement et donneront le classement final des clubs.

## Prix, récompenses

- Fonction du partenariat, a minima diplômes ou coupes UR12 aux 3 meilleurs auteurs fédérés et aux 3 meilleurs clubs.

Les auteurs classés ex-æquo aux points seront départagés par leurs meilleures notes lors des différentes manches.

*Exemple : 2 auteurs ex-aequo seront départagés par la plus forte note obtenue lors de leur participation.*

**Exposition Le DouzeUR** Issue des lauréats et des clubs fédérés. Elle pourra être présentée sur les lieux suivants : Rencontres de l'UR, Salons, Festivals... Lieux proposés par les clubs de l'UR 12, sans être limitatif.

- Pour être retenus dans les photos exposées, les auteurs devront avoir participé à toutes les manches du DouzeUR (a minima les 3 premiers auteurs du concours et le 1er de chaque club).
- Sélection des photos à partir des lauréats, en veillant à ce que chaque club puisse être représenté et en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Les auteurs et les clubs dont les photos seront retenues par le CA feront parvenir celles-ci en format HD pour l'exposition collective, tirage réalisé par l'UR (aucun tirage photo ne sera fourni par l'Auteur afin d'harmoniser la présentation de l'expo au format 30 x 40 ou 30 x 45 dans un support 40 x 50 allant dans un cadre 40 x 50).

Par sa participation au DouzeUR, chaque Auteur donne l'autorisation d'exposition et de publication à titre gratuit à l'UR 12 afin d'utiliser, sur tout support existant ou à venir, la photo dont il est l'auteur. Le but étant la promotion de la photographie dans le cadre des activités de l'UR 12.

Tout point non prévu au règlement sera arbitré par le CA de l'UR 12.

Amusez-vous ! ☺